

NORME INTERNATIONALE ISO 10893-10

Première édition
2011-04-01

AMENDEMENT 1
2020-06

Essais non destructifs des tubes en acier —

Partie 10:

Contrôle automatisé par ultrasons sur toute la circonférence des tubes en acier sans soudure et soudés (sauf à l'arc immergé sous flux en poudre) pour la détection des imperfections longitudinales et/ou transversales

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76349ce5-5295-4c0f-9920-b6bdc7a11152/iso-10893-10-amd-1-2020>

AMENDEMENT 1: Changement de la fréquence ultrasonore de l'essai; changement des critères d'acceptation

Non-destructive testing of steel tubes —

Part 10: Automated full peripheral ultrasonic testing of seamless and welded (except submerged arc-welded) steel tubes for the detection of longitudinal and/or transverse imperfections

AMENDMENT 1: Change of ultrasonic test frequency; change of acceptance criteria



Numéro de référence
ISO 10893-10:2011/Amd.1:2020(F)

© ISO 2020

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10893-10:2011/Amd 1:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76349ce5-5295-4c0f-9920-b6bdc7e67f3/iso-10893-10-2011-amd-1-2020)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76349ce5-5295-4c0f-9920-b6bdc7e67f3/iso-10893-10-2011-amd-1-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 17, *Acier*, sous-comité SC 19, *Conditions techniques de livraison des tubes d'acier pour appareils à pression*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10893-10:2011/Amd 1:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76349ce5-5295-4c0f-9920-b6bdc7e67f3/iso-10893-10-2011-amd-1-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76349ce5-5295-4c0f-9920-b6bdc7e67f3/iso-10893-10-2011-amd-1-2020>

Essais non destructifs des tubes en acier —

Partie 10:

Contrôle automatisé par ultrasons sur toute la circonférence des tubes en acier sans soudure et soudés (sauf à l'arc immergé sous flux en poudre) pour la détection des imperfections longitudinales et/ou transversales

AMENDEMENT 1: Changement de la fréquence ultrasonore de l'essai; changement des critères d'acceptation

5.5, tout l'alinéa

Remplacer la phrase:

«La fréquence de contrôle par ultrasons des palpeurs devant être utilisés doit se situer dans l'intervalle de 1 MHz à 15 MHz pour la technique des ondes de cisaillement et dans l'intervalle de 0,3 MHz à 1 MHz pour la technique des ondes de Lamb, selon l'état et les propriétés du produit, l'épaisseur et le fini de surface des tubes à contrôler.»

par la suivante:

«La fréquence de contrôle par ultrasons des palpeurs devant être utilisés doit se situer dans l'intervalle de 1 MHz à 15 MHz pour la technique des ondes de cisaillement et dans l'intervalle de **0,3 MHz à 5 MHz** pour la technique des ondes de Lamb, selon l'état et les propriétés du produit, l'épaisseur et le fini de surface des tubes à contrôler.»

8.2, deuxième phrase

Remplacer la deuxième phrase:

«Si, après deux nouveaux contrôles consécutifs, tous les signaux sont inférieurs au seuil de déclenchement et/ou d'alarme, le tube doit être réputé avoir satisfait au contrôle; dans le cas contraire, le tube doit être considéré douteux.»

par la suivante:

«Si, lors d'un nouveau contrôle, tous les signaux sont inférieurs au seuil de déclenchement et/ou d'alarme, le tube doit être considéré comme ayant satisfait au contrôle; dans le cas contraire, le tube doit être classé douteux.»

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10893-10:2011/Amd 1:2020
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76349ce5-5295-4c0f-9920-b6bdc7e67f3/iso-10893-10-2011-amd-1-2020>